



Annexe à l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2024

Demande de dérogation temporaire aux périodes d'interdiction d'épandage dans le département de la Seine-Maritime

Je soussigné : _____

(Nom, prénom ou raison sociale)

Référencé par le N° pacage : _____

- déclare utiliser la dérogation relative à la possibilité d'épandage d'effluents d'élevage azotés de type II jusqu'au 15 janvier 2024, sur sols portants, uniquement sur des prairies implantées depuis plus de six mois, ou sur des couverts hivernaux bien développés, sur les parcelles suivantes :

Commune	N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Surface (ha)	Volume du lisier épandu (m ³)

Nota :

1 - conformément à l'arrêté préfectoral instaurant la dérogation, celle-ci ne s'applique pas dans les zones d'actions renforcées (ZAR) et dans les Périmètres de Protection Renforcée (PPR) et périmètres de protection satellites (PPRS) de captage d'eau potable.

2 - toutes les autres réglementations (notamment celle liée au programme d'actions régional Nitrates) continuent à s'appliquer.

Motivation de la demande, notamment par rapport à la capacité de stockage des effluents et aux autres solutions disponibles ou à mettre en place (méthaniseurs, augmentation des capacités,...) :

Je déclare avoir pris connaissance des autres réglementations applicables, notamment au titre du programme d'actions Nitrates, et m'engage à les respecter.

Fait en 2 exemplaires (en conserver un)

A _____

Le _____

Signature :

Un exemplaire à retourner à :
DDTM – Service Economie Agricole
2 rue Saint-Sever - Cité administrative – BP 76001 - 76032 ROUEN cedex
ou par courriel à : ddtm-sea-btae@seine-maritime.gouv.fr